

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, UNE QUESTION DE COMPÉTENCE

Afin d'assurer que les services des personnes CRHA | CRIA respectent des normes de qualité élevées, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés surveille leur pratique et leur compétence professionnelles. Il répond ainsi à une exigence légale du Code des professions qui identifie la protection du public comme la principale raison d'être des ordres professionnels.

UN PROCESSUS OBLIGATOIRE

L'inspection professionnelle est un processus obligatoire en vertu du Code des professions du Québec. Par conséquent, il n'est pas possible de s'y soustraire, à moins d'une situation particulière.

La rencontre d'inspection ou l'appel téléphonique permet à l'inspectrice ou l'inspecteur de s'assurer que les CRHA | CRIA maîtrisent, dans leurs champs de pratique, les compétences spécialisées identifiées dans le *Guide des compétences des CRHA | CRIA* et les guides de pratique produits par l'Ordre.

APPRENEZ-EN PLUS SUR LES DIFFÉRENTES RÈGLES QUI ENCADRENT LA PROFESSION

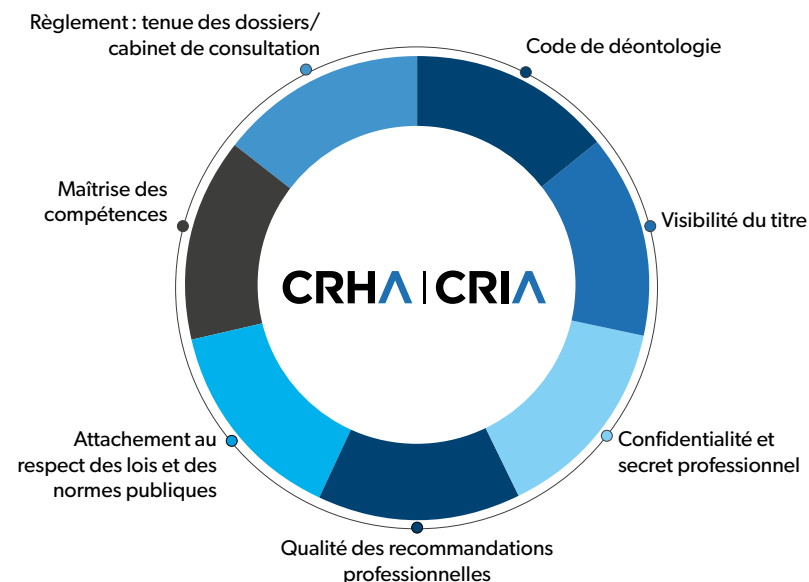
- Code des professions du Québec
- Code de déontologie
- Guide des compétences des CRHA et des CRIA
- Règlements de l'Ordre
- Guides de pratique de l'Ordre

ORDRECRHA.ORG/IP

ÊTRE CRHA | CRIA, ÇA FAIT **TOUTE LA DIFFÉRENCE**

Assurer la protection du public, c'est s'engager volontairement à suivre les meilleures normes de pratique professionnelle et prendre à cœur les règles qui encadrent la profession et le monde du travail.

CRHA Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés



ORDRECRHA.ORG/IP

LE PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En procédant à des inspections professionnelles, l'Ordre des CRHA et des CRIA répond à sa mission de protection du public en vertu du Code des professions.

L'inspection professionnelle se veut une démarche d'accompagnement et elle est conçue de manière à susciter une réflexion sur votre pratique professionnelle.

Le déroulement du processus d'inspection professionnelle, peut être complété en 2 étapes ou plus. Cela dépend de votre **contexte de pratique** et de votre **contexte organisationnel**.

EN VOICI UN APERÇU. ➡

